



Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Nîmes, le 16 mai 2012

Objet : Réforme de la filière sapeurs-pompiers

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois, notre syndicat, au côté de la CGT, la CFDT et FA, est en lutte contre une réforme de la filière sapeurs-pompiers professionnels.

Cette réforme, envisagée et reconnue comme nécessaire par tous a malheureusement été préparée et écrite dans le seul but de poursuivre la politique de démantèlement des services publics menée par le gouvernement précédent.

Ainsi, tous les textes sont parus au JO du 21 avril 2012. Nous ne croyons pas au hasard de la date et cela est bien la preuve qu'il fallait faire plaisir aux amis.

Ces textes sont issus des seuls travaux de syndicats minoritaires dans la profession ligués avec une association loi 1901, la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France, dont l'ancien président a été nommé Préfet sitôt le protocole d'accord sur la réforme signé.

Il est évident, pour nous comme pour vous, nous en sommes convaincus, qu'une association n'a pas vocation à discuter, proposer et amender des textes statutaires, si elle n'a pas reçu pour cela de mandat des personnels qu'elle atteste représenter.

La désignation des dirigeants de cette association n'est pas issue des élections professionnelles.

Comme beaucoup de français nous espérons beaucoup de votre nouvelle majorité et nous sommes certains qu'enfin le dialogue avec les représentants élus des personnels sera rétabli et que nos propositions seront écoutées et entendues.

Dans un souci de justice sociale tant attendu et dans le changement dont le président de la république François HOLLANDE nous a parlé, nous attendons avec impatience la mise en marche de cette nouvelle politique.

L'application des ces textes, effective pour la plupart au 1^{er} mai 2012 pose d'énormes problèmes dans les SDIS et malheureusement ce n'est que le début ainsi que la partie visible de l'iceberg.

Incomplets, publiés à la hâte, ils sont sources de dévalorisations de notre service public, d'incertitudes et de prolongements de carrières pour les plus petits salaires, d'inquiétudes avec l'apparition en pleine carrière, de périodes de stagiaire tout en multipliant les examens et concours sans même changer de catégorie, la C bien sur.

Dans le même temps tous les concours et examen pour la catégorie A sont supprimés, favorisant la carrière des proches de l'ancienne majorité.

Les élus de votre majorité au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale ont rejeté ces textes, les syndicats majoritaires que nous sommes également, le gouvernement est pourtant passé en force.

L'urgence et la particularité du dossier nous pousse donc à demander dès aujourd'hui, la même prise de position que celle de votre collègue de l'éducation au sujet de l'évaluation des enseignants en suspendant l'application de ces décrets avec une remise à plat de cette réforme, qui nous l'affirmons est nécessaire, autour d'une table des négociations respectant la représentativité des sapeurs pompiers professionnels.

Monsieur le Ministre, nous restons à votre entière disposition et nous vous prions d'agréer notre plus haute considération.

Le secrétaire général,

Régis Vidal

